



Le 14 février 2019

**HÔTEL DE VILLE**  
**05120 L'ARGENTIÈRE-LA BESSÉE**  
Téléphone : 04.92.23.10.03  
Télécopieur : 04.92.23.02.99  
courriel : info@ville-argentiere.fr

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**MERCREDI 13 FÉVRIER 2019**

1

**PRÉSENTS** : Tous les membres en exercice sauf :

- Didier AOUZRAT qui donne procuration à Jean-Pierre RIPPERT
- Laetitia FAGIOLINO qui donne procuration à Claire CHRISTIAN
- Joël GIRAUD qui donne procuration à Robert REYMOND
- Gérard GUIMBERT qui donne procuration à Roger MOUTIER

**SECRÉTAIRE** : Roland DAVIN

-=-=-=-=-

**I – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JANVIER 2019**

⇒ A l'unanimité

**II – COMPTE-RENDU DES RÉUNIONS**

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux donnent connaissance aux membres de l'assemblée des réunions et rencontres auxquelles ils ont participé entre le et 17 janvier et le 13 février 2019.

**III – DÉLIBÉRATIONS APPROUVÉES A L'UNANIMITÉ**

- Délibérations approuvant les comptes administratifs 2018 (CCAS, camping, eau, commune).
  - \* CCAS : votée à l'unanimité.
  - \* camping : 1 abstention de Marie-Pierre BOCCHIARDO-DAURELLE au motif que « *Les éléments d'étude sont insuffisants* ».  
Laetitia FAGIOLINO se retire du vote.
  - \* eau : 2 votes contre, de Carole ROBERT au motif que « *Le budget de l'eau n'est à ce jour pas équilibré et il manque des détails quant à l'analyse* », et de Marie-Pierre BOCCHIARDO-DAURELLE au motif que « *Les comptes administratifs sont remis trop tardivement (2 jours avant le vote) et il n'y a aucun détail dans les comptes donc pas de possibilité d'analyse* ».
  - \* commune : 1 abstention de Carole ROBERT au motif que « *Il n'y a pas assez d'éléments pour comprendre le tableau. En outre, le document a été donné trop tardivement* », et 1 vote contre de Marie-Pierre BOCCHIARDO-DAURELLE pour les mêmes raisons que pour son vote pour le compte administratif de l'eau.

- Délibérations approuvant les comptes de gestion 2018 (CCAS, camping, eau, commune).
  - \* CCAS : votée à l'unanimité.
  - \* camping : 1 abstention de Marie-Pierre BOCCHIARDO-DAURELLE au motif que « *Les éléments d'étude sont insuffisants* ».  
Laetitia FAGIOLINO se retire du vote.
  - \* eau : 2 votes contre, de Carole ROBERT au motif que « *Le budget de l'eau n'est à ce jour pas équilibré et il manque des détails quant à l'analyse* », et de Marie-Pierre BOCCHIARDO-DAURELLE au motif que « *Les comptes de gestion sont remis trop tardivement (2 jours avant le vote) et il n'y a aucun détail dans les comptes donc pas de possibilité d'analyse* ».
  - \* commune : 1 abstention de Carole ROBERT au motif que « *Il n'y a pas assez d'éléments pour comprendre le tableau. En outre, le document a été donné trop tardivement* », et 1 vote contre de Marie-Pierre BOCCHIARDO-DAURELLE pour les mêmes raisons que pour son vote pour le compte de gestion de l'eau.
  
- Contribution du Conseil Municipal au Grand Débat National.
  
- Délibérations sollicitant des aides financières de l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).
  
- Délibération s'opposant au transfert obligatoire de la compétence « eau » à la Communauté de Communes du Pays des Écrins à compter du 1<sup>er</sup> juin 2020.
  
- Délibération sollicitant la Fondation du Crédit Agricole pour financer la réalisation d'une sculpture (projet Funambulles).
  - \* 1 abstention de Marie-Pierre BOCCHIARDO-DAURELLE
  
- Délibération statuant sur le retrait de la commune du label « Stations Vertes ».
  
- Délibération statuant sur la mise en œuvre d'une aide de 50 euros aux familles qui ont acheté au titre de l'année 2018-2019 une carte de transport scolaire à 110 euros pour utiliser les services des transports régionaux.
  
- Délibération autorisant la commune à émettre auprès de la Direction Départementale des Finances Publiques des titres de recettes correspondant aux montants des pénalités de retard de paiement facturées par les entreprises à la commune (conséquence des sous-effectifs chroniques de la Trésorerie de L'Argentière-La Bessée).